Image not found or type unknown

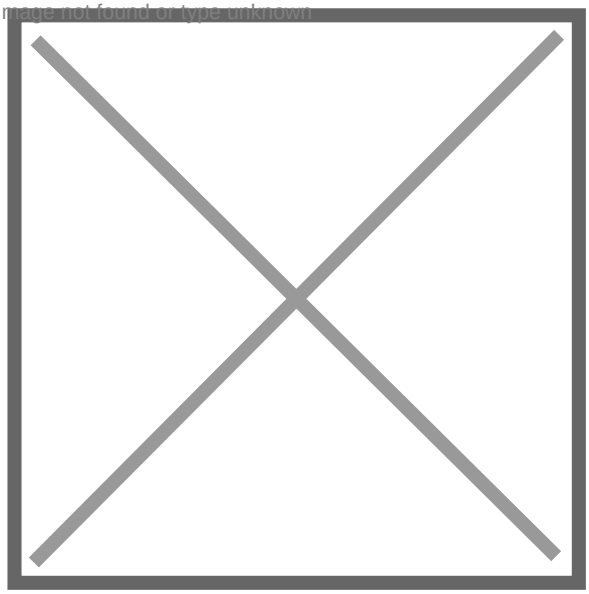

Renvoi abusif d'un lycee pr 1 raison insultante et sans preuves!

Par **Jumpy**, le **20/11/2008** à **21:38**

Voila je suis en terminale STG et je suis renvoyer 3 jours par mon proviseur qui me considére comme une personne qui encourage la haine raciale alors que je vous assure que je suis contre le racisme , contre la discrimination....
Tout a commencer il y a 1 mois et demi un marocain de ma classe nous a insulter (moi et 3 de mes amies) de "sales francaises" suivis de menaces en tout genre devant un professeur qui ensuite n'a pas voulu faire de rapport sur cet incident alors que mon professeur principal l'exiger. Sans compter les insultes dans les couloirs du style "sales fascistes" etc .... par la bande d amis du garcon qui nous a insulter. Toutes ces rumeurs viennent du fait qu'en seconde on a eu des differents avec une fille qui etait dans notre classe et avec qui auparavant on s'entendait super bien, une histoire de lycée sur l'amitié comme il y en a tant .... Puis plus de nouvelles, calme plat, sauf il y a 1 mois et demi en arrivant en cours on a été 4 a etre convoqués chez les CPE parce que certaines personnes auraient dit que nous dessinions des croix gamées sur nos affaires, la CPE nous a fouiller et bien evidemment il n'y avait rien sur aucunes de nous ! 2 Semaines apres il y a eu un article sur le journal sur 2 lycéennes soit disant "nazi", "2 filles de terminales dans le lycée ***** (= notre lycee) " enfin je ne me sentais pas viser vu que je n avais rien a me reprocher mais v les histoires qu'il y a eues avant !! Bref, pendant 2 semaines un calme presque inquietant jusqu'a ce matin, convocation chez le proviseur et il m'annonce que je suis renvoyer du lycee 3 jours avec rapport pour "propos racistes" et en preuves il dit que mettre un drapeau francais sur son blog c'est racistes et porter certaines marques conduit a la haine raciale alors que ces marques de vetements en question sont commercialisés dans un grand magasin en ville.Puis il me dit que ce n'est qu'un avant gout de ce qui m'attend que bientot il y aura surement un conseil de discipline et un possible renvoi definitif du lycee. Alors je suis tres contrarier de une car je sais ce que je suis, ce que je pense, je suis contre la aine raciale mais qu'importe il ne veut rien entendre et de deux car c'est l annee du BAC j'ai de tres tres bons resultats (1ere de la classe

sur 35 eleves) et je ne voudrais en aucun cas rater mon BAC pour des histoires ou je sais pertinemment que je ne suis pas du tout ce qu il pense et qu'il n'a pas lieu d'avoir de telles sanctions.desolé pour la lecture....

Par **Tisuisse**, le **20/11/2008** à **23:33**

Dans ces conditions, et si vos propos sont exacts, alertez vos parents et prenez un avocat. Cet avocat écrira au lycée, avec copie au recteur d'académie, en le menaçant de déposer plainte contre son principal pour diffamations. Je vous garantis qu'ils vont se calmer rapidos parce que l'EN a horreur de faire des vagues.

Par **Jumpy**, le **21/11/2008** à **17:56**

ok merci beaucup.
Mais je voulais savoir si un blog sur notre vie privée concerner le lycée ?
je trouve le personnel de mon lycée assez "vicieux" pour aller voir un blog d'une lycéenne! ils ne sont pas payer a faire ca tout de même !!
Parce que de mon point de vue je pense qu'un blog qui ne concerne en aucun cas le lycée est donc exterieur au lycée .....

Par **Marion2**, le **21/11/2008** à **19:01**

Bonsoir,
Y a t'il des phrases ou des mots sur votre blog qui pourraient laisser penser que vous avez tenu des propos à caractère plus ou moins raciste ?
Vous semblez inquiète par rapport à ce blog.
Cordialement

Par **Jumpy**, le **22/11/2008** à **09:56**

bonjour,
non sur mon blog il n'y avait rien de racistes, pour mon proviseur de lycée un drapeau francais est un "sous-entendus d'une personne raciste" mais je ne suis pas du tout d'accord avec lui je pense que ce n'est pas punit par la loi de faire preuve de patriotisme.
Et je ne suis pas tres inquiete pour mon blog car je sais pertinnemment que je n'ai rien a me reprocher....
Cependant est on responsable des liens et des commentaires que nous avons sur notre blog comme le dit mon proviseur??

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Tisuisse**, le **22/11/2008** à **10:20**

Non, vous n'êtes responsable que de vos propos personnels si vous avez pris la précaution de signaler que "les commentaires n'engagent que la responsabilté de ceux qui les écrivent".

Par contre, vous avez peut-être la possibilité de "censurer", par simple suppression, les propos diffamatoires, racistes, contraires aux bonnes moeurs et à l'ordre public. Si c'est le cas, faites-le sans remord ni arrière-pensée, sans quoi vous pourriez être accusée de cautionner ces propos.

Par **Jumpy**, le **04/12/2008** à **14:35**

Alors voila mes histoires ne ce sont pas arrangées et elles ce sont même bien empirés.
J'ai donc engager un avocat qui a accepter de me defendre.
Il m'a demander 240 euros pour l'ouverture du dossier et je ne vous cache pas que je suis assez déprimée car cela est quand même une grosse somme et etant etudiante je n ai presque aucuns revenus c'est pour cela que je voulais savoir si j'ai le droit a l'aide juridictionnel?
et si oui est ce que mes 240 euros me seront remboursés?
partiellement ou totalement ?

cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés